

sous réserve de validation des modifications

Niveau :	MASTER					année
Domaine :	DROIT ECONOMIE GESTION					M2
Mention :	FINANCE					
Parcours	FINANCE D'ENTREPRISE ET DES MARCHES (FEM)					
Volume horaire étudiant :	469 h	h	h	h	h	469 h
	cours magistraux	travaux dirigés	travaux pratiques		cours intégrés	stage ou projet
Formation dispensée en :	<input checked="" type="checkbox"/> français		<input checked="" type="checkbox"/> anglais			

Contacts :

Responsables de formation	Scolarité – secrétariat pédagogique
Kamel LAARADH Maître de conférences ☎ 03.80.39.35.11 kamel.laaradh@u-bourgogne.fr	Aurore DE OLIVEIRA Bureau 128 PEG 03.80.39.54.21 finance-iae@u-bourgogne.fr
Composante(s) de rattachement : IAE Dijon	

Objectifs de la formation et débouchés :

■ Objectifs :

Le Master « Finance » a pour objectif de conduire au niveau de compétence et d'expertise aujourd'hui requis des diplômés, et d'offrir un très fort potentiel d'évolution dans les métiers de la Finance.

Compte tenu de la taille « humaine » de chaque promotion du Master « Finance », la pédagogie développée par l'équipe d'enseignants chercheurs est dynamique et interactive. Elle repose notamment sur la conduite d'études de cas, de simulations et de projets, ainsi que sur la réalisation d'études et de dossiers impliquant ou ayant impliqué des sociétés et institutions financières (fusions et acquisitions, introduction en bourse, gestion des risques...).

Le fonctionnement du Master « Finance » s'appuie aussi sur un tissu d'organisations financières partenaires qui accueillent les étudiants en alternance et en leur confiant des missions opérationnelles ou stratégiques. Enfin, des conférences dispensées par des praticiens complètent le dispositif de formation.

■ **Débouchés du diplôme (métiers ou poursuite d'études) :**

Le Master Finance adopte une position généraliste dans la discipline. Ses diplômés sont appelés à exercer leur activité professionnelle dans les entreprises industrielles et commerciales, dans les institutions financières. Sont particulièrement visées les directions régionales et surtout les services fonctionnels (back et middle-office, fusions & acquisitions, L.B.O., financement structuré, financement de projets, contrôle de la trésorerie...) des directions nationales des banques et sociétés financières, ainsi que la direction administrative et financière des grandes entreprises (direction financière, gestion de trésorerie, contrôle de gestion...).

Les diplômés du Master Finance peuvent également être recrutés dans les grands cabinets d'audit internationaux. L'insertion des titulaires du Master est facilitée par les nombreux contacts qu'ils ont avec les milieux professionnels lors des enseignements, conférences et surtout des projets et de l'année d'alternance.

■ **Compétences acquises à l'issue de la formation :**

Les compétences visées sont de trois ordres :

- compétences analytiques : capacité à analyser un problème financier en le reliant à des modèles théoriques afin d'alimenter la prise de décision ;
- compétences opérationnelles : capacité à mobiliser et à appliquer les connaissances acquises, à mettre en place les plans d'actions et à mobiliser des moyens, à motiver des équipes ;
- compétences techniques, par la connaissance des méthodes et des outils de décision utilisés en finance.

Plus précisément, à l'issue de la deuxième année du Master, les diplômés peuvent exercer ces compétences dans des activités variées du domaine de la Finance :

- Réalisation de diagnostics stratégique et financier ;
- Gestion de la trésorerie ;
- Identification des besoins de financement et de placement de trésorerie ;
- Négociation bancaire ;
- Négociation et suivi des financements de trésorerie ;
- Gestion des risques de taux d'intérêt ;
- Gestion des risques de change ;
- Elaboration et mise en œuvre de la stratégie financière de l'organisation ;
- Mobilisation et optimisation des ressources financières internes et externes ;
- Négociation et suivi des financements de la croissance et des investissements ;
- Conduite des opérations de croissance externe (fusions, acquisitions, LBOs...) ;
- Définition et réalisation des restructurations d'actifs et passifs ;
- Gestion back et/ou middle office ;
- Conseil en gestion financière ;
- Gestion de patrimoine.

■ **Compétences acquises à l'issue de l'année de formation :**

Les compétences acquises à l'issue de l'année de formation coïncident avec les compétences acquises à l'issue de la formation.

Cela se traduit par des compétences techniques plus poussées (maîtrise des outils informatiques, certification AMF...).

Modalités d'accès à l'année de formation :

Le candidat doit télécharger le dossier de candidature disponible sur l'application e-candidat du site de l'IAE et l'envoyer au secrétariat avec les pièces demandées. Les dates d'ouverture et de clôture de chaque formation seront également indiquées.

■ De plein droit :

Les étudiants qui auront validé les 60 crédits ECTS de la 1^{ère} année du Master Finance sont admis de plein droit pour la poursuite de leurs études en 2^{ème} année du même Master.

■ Sur sélection (dossier + entretien) :

En fonction des capacités d'accueil (30 étudiants), les étudiants ayant validé 60 crédits ECTS d'un autre Master Sciences du Management de l'Université de Bourgogne, ou d'un Master d'une autre Université ou d'un autre établissement dans le domaine des sciences de gestion ou dans d'autres disciplines jugées compatibles (AES, droit, sciences économiques, formations d'ingénieur ou scientifique...), pourront être admis à postuler pour terminer leur parcours au sein de la deuxième année du Master Finance.

■ Par validation d'acquis ou équivalence de diplôme :

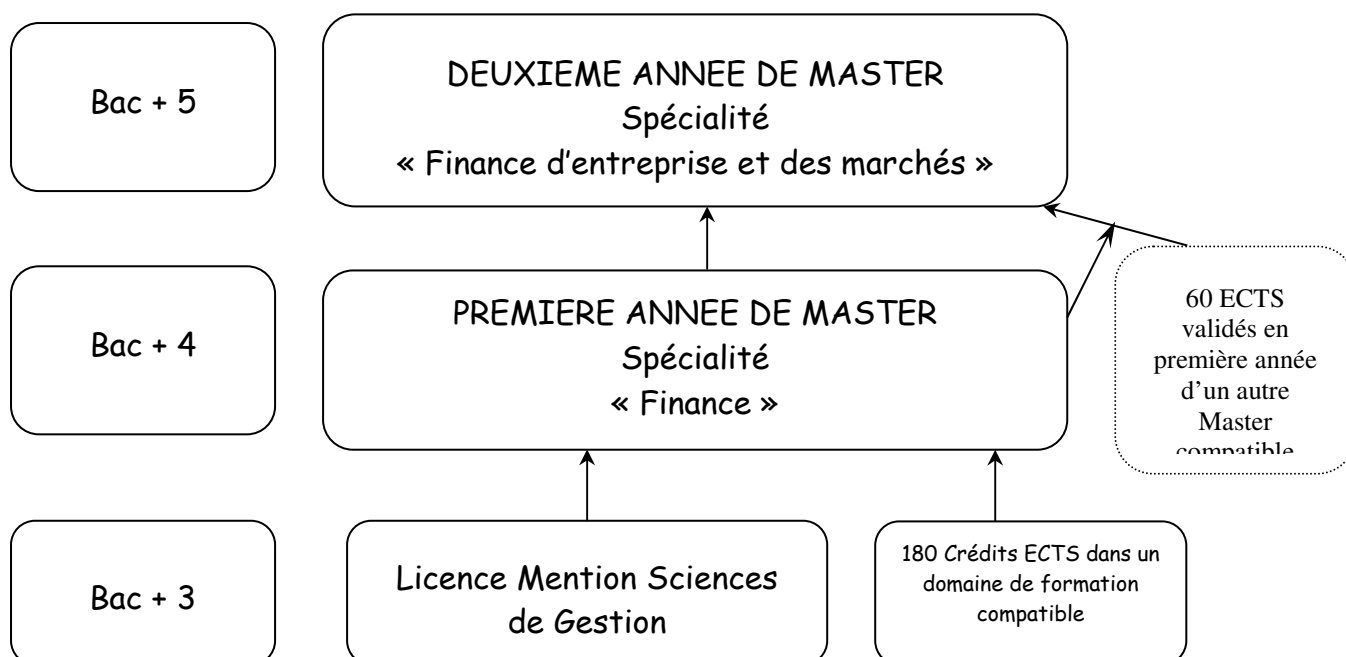
La deuxième du Master Finance est aussi ouverte aux personnes exerçant une activité professionnelle et désireuses de suivre cette formation, après validation éventuelle d'acquis et ajustement du programme des cours en rapport avec leur cursus antérieur.

En formation initiale : s'adresser à la scolarité de l'IAE (03.80.39.54.21)

En formation continue : s'adresser au Service commun de Formations Continue et par Alternance de Bourgogne : SEFCA (03.80.39.51.80)

Organisation et descriptif des études :

■ Schéma général des parcours possibles :



■ Tableau de répartition des enseignements et des contrôles de connaissances assortis :

Cours mutualisés avec le parcours CAE Cours mutualisés avec le parcours CG Cours mutualisés avec CAE et BPA

SEMESTRE 3

UE 1	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Gestion d'actifs	Marché et portefeuille obligataires	14			14	2	CT écrit 2H	2.5		2.5
	Gestion du risque de taux d'intérêt	14			14	2	CT écrit 2H	2.5		2.5
	Gestion de portefeuille	21			21	4	CT écrit 2H	3		3
TOTAL UE 1		49			49	8		8		8

(1) CC : contrôle continu - CT : contrôle terminal

UE 2	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Gestion d'entreprise	Gestion de trésorerie	17,5			17,5	3	CT écrit 1H30 et CC (dossier)	2	1	3
	Evaluation des entreprises	21			21	4	CT écrit 2H	4		4
TOTAL UE 2		38,5			38,5	7		6	1	7

UE 3	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Pilotage et Gouvernance des Organisations	Pilotage et création de valeur	10,5			10,5	1	CT écrit 1H	1		1
	Gouvernance des organisations	21			21	4	CT écrit 2H et CC (dossier)	3	1	4
TOTAL UE 3		31,5			31,5	5		4	1	5

UE 4	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Langues et Langages	Anglais Financier	18			18	2	CT écrit 2H + CC	1.5	0.5	2
	Informatique appliquée à la finance	17,5			17,5	3	Dossier	3		3
TOTAL UE 4		35,5			35,5	5		4.5	0.5	5

UE 5	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Ingénieries et gestion de patrimoine	Gestion de patrimoine	10,5			10,5	1	CT écrit 2H	1,5		1,5
	Ingénierie sociétaire	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
	Ingénierie financière	10,5			10,5	2	CT écrit 2H	1,5		1,5
TOTAL UE 5		35			35	5		5		5

TOTAL S3		189,5			189,5	30		29.5	0.5	30
-----------------	--	--------------	--	--	--------------	-----------	--	-------------	------------	-----------

SEMESTRE 4

UE 6	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Gestion de Risques	Gestion des risques bancaires	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
	Mesures de performance des portefeuilles	14			14	3	CT écrit 2H	3		3
	Marchés dérivés	14			14	2	CT écrit 2H	2		2
	Gestion alternative	17,5			17,5	3	CT écrit 2H	3		3
TOTAL UE 6		59,5			59,5	10		10		10

UE 7	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Fiscalité, droit et finance	L'imposition des produits financiers	21			21	2	CT écrit 2H	2		2
	Fiscalité des structures	21			21	2	CT écrit 2H	2		2
TOTAL UE 6		42			42	4		4		4

UE 8	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Finance & Contrôle de gestion	Approche financière du contrôle de gestion	10,5			10,5	1	CT écrit 2H	1		1
	Financial Strategy	21			21	3	CT écrit 2H	3		3
TOTAL UE 8		31,5			31,5	4		4		4

UE 9	Discipline	CM	TD	TP	Total	ECTS	Type d'évaluation	coeff CT ⁽¹⁾	coeff CC ⁽¹⁾	total coef
Professionnalisation	Conférences de professionnels	17,5			17,5		Pas d'examen			
	Grand oral	20			20	4	Grand oral	4		4
	Mémoire d'alternance					8	Soutenance	8		8
	Suivi du projet professionnel	60			60					
	Travaux pédagogiques encadrés	49			49					
TOTAL UE 9		146,5			146,5	12		12		12

TOTAL S4		279,5			286,5	30		30		30
-----------------	--	--------------	--	--	--------------	-----------	--	-----------	--	-----------

■ Modalités de contrôle des connaissances :

Les règles communes aux études LMD sont précisées sur le site de l'Université http://www.u-bourgogne-formation.fr/IMG/pdf/referentiel_etudes_lmd.pdf.

Les connaissances sont évaluées dans le respect de la charte des modalités de contrôle des connaissances adoptée par le conseil d'administration de l'université du 8 juillet 2016 ;

Les examens se déroulent dans le respect de la charte des examens adoptée par le conseil d'administration de l'université du 2 avril 2001.

Dispositions relatives à l'UE 7 - Professionnalisation

1. Le grand oral

L'épreuve du Grand Oral a pour objet de permettre aux étudiants de présenter devant un jury composé d'enseignants et de professionnels, un sujet de recherche qui est en lien avec les domaines de la finance. Le grand oral repose sur la capacité de l'étudiant à présenter, une problématique les référentiels théoriques mobilisés, la démarche et l'analyse méthodologique suivies. La préparation de cette épreuve se fait grâce à différents cours dispenses en première et deuxième année (méthodologie de la recherche, les thèmes de recherche finance, approche organisationnelle de la finance). Le jury attribue une note en prenant en considération la qualité des recherches théoriques (pertinence des théories, compréhension des théories mobilisées), la clarté du propos (qualité de la problématique, les réponses apportées au problème organisationnel soulevé), le recul nécessaire qu'un financier doit avoir pour aider le dirigeant à prendre des décisions.

2. Mission en alternance

La période de professionnalisation est réalisée tout au long de l'année universitaire selon le rythme défini dans le programme du Master 2 Finance. Au total, l'étudiant alterne entre formation universitaire (1/4 du temps) et périodes en entreprise (3/4 du temps) sur 12 mois pour 476 h de cours et examens à raison de semaines de 35h (à l'université comme en entreprise). L'alternant réalise une mission en entreprise sur une année. Le choix de la structure d'accueil est libre en fonction du projet professionnel (sous réserve de validation pédagogique). Chaque alternant est suivi par un tuteur universitaire : enseignant de l'équipe pédagogique du Master Finance. De la même façon, la structure d'accueil désigne un tuteur (ou Maître d'apprentissage) qui assure un encadrement dans l'entreprise. La mission en entreprise doit correspondre à une fonction dans le domaine de la finance, du contrôle et du pilotage. L'alternant présente un rapport écrit de fin d'alternance lors d'une soutenance orale devant un jury composé du tuteur entreprise et du tuteur universitaire. Si le responsable de l'entreprise est empêché pour la soutenance, l'entreprise transmet un avis circonstancié sur le travail accompli par le stagiaire. Il est remplacé pour la soutenance par un autre membre de l'équipe pédagogique. A l'issue de la soutenance, le jury attribue au candidat une note prenant en considération le travail de l'alternant dans l'entreprise, la qualité du rapport présenté ainsi que la qualité de la soutenance.

● **Sessions d'examen**

Les évaluations sont faites en contrôle continu (CC) ou en contrôle terminal (CT) ou en combinant les deux formes d'évaluation.

Observation : la seconde année du Master Finance est annualisée entant donné le régime de l'alternance. Les sessions d'examen se tiennent en tenant compte du calendrier de l'alternance.

● **Règles de validation et de capitalisation :**

Principes généraux :

COMPENSATION : Une compensation s'effectue au niveau de chaque semestre. La note semestrielle est calculée à partir de la moyenne des notes des unités d'enseignements du semestre affectées des coefficients. Le semestre est validé si la moyenne générale des notes des UE pondérées par les coefficients est supérieure ou égale à 10 sur 20.

CAPITALISATION : Chaque unité d'enseignement est affectée d'une valeur en crédits européens (ECTS). Une UE est validée et capitalisable, c'est-à-dire définitivement acquise lorsque l'étudiant a obtenu une moyenne pondérée supérieure ou égale à 10 sur 20 par compensation entre chaque matière de l'UE. Chaque UE validée permet à l'étudiant d'acquérir les crédits européens correspondants. Si les éléments (matières) constitutifs des UE non validées ont une valeur en crédits européen, ils sont également capitalisables lorsque les notes obtenues à ces éléments sont supérieures ou égales à 10 sur 20.

Précisions : principes généraux du Master Sciences du Management :

Le contrôle des connaissances et les règles de validation et de compensation reposent sur les conditions générales suivantes (M1 et M2) :

- La moyenne générale de chaque semestre est déterminée par compensation entre UE, chaque UE étant affectée d'un coefficient. Le semestre est validé et capitalisé si l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20.
- Pour toute UE composée de plusieurs matières, la moyenne de l'UE est déterminée en fonction de la note obtenue dans chaque matière affectée d'un coefficient attribué à la matière. Toute UE validée est capitalisée en crédits ECTS.
- Chaque année de Master est validée dès lors que l'étudiant obtient une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Il peut y avoir compensation entre le 1^{er} et le 2^{ème} semestre de chaque année.
- Dans le cas où l'étudiant obtient une moyenne inférieure à 10/20 pour un semestre, et que la moyenne générale sur l'année est inférieure à 10/20, l'étudiant doit se représenter à une seconde session d'examen qui est organisée en septembre de chaque année. L'étudiant doit alors repasser les UE non validées. **A noter qu'il n'y a pas de session de rattrapage en seconde année du Master Finance.**
- A l'intérieur d'un semestre, l'étudiant conserve le bénéfice des UE validées qui sont capitalisées.
- L'étudiant qui n'a pas validé le premier semestre est autorisé à suivre les enseignements du second semestre, la seconde session étant organisée en septembre pour les deux semestres d'enseignement. Il en va de même pour les semestres 3 et 4.
- Le barème d'attribution des mentions par année du Master est le suivant : de 10 à 11,99/20 : Mention Passable, de 12 à 13,99/20 : Mention Assez-Bien, de 14 à 15,99/20 : Mention Bien, plus de 16/20 : Mention Très Bien
- Le Master Sciences du Management, Mention Finance, parcours « FEM » (le diplôme doit stipuler le parcours) est attribué aux étudiants qui ont validé les 120 crédits ECTS correspondant aux quatre semestres d'enseignement et qui ont validé le stage obligatoire de fin de parcours.